

# Politique de remboursement

## Séjours linguistiques et culturels

---

### 1. Avant le début du séjour linguistique

- Annulation de la part du Campus Notre-Dame-de-Foy : remboursement total (incluant le dépôt).
- 30 jours et plus avant le début du séjour linguistique: tous les frais, à l'exception du dépôt.
- 15 à 29 jours avant le début du séjour linguistique : 90 % des frais du séjour (le dépôt n'est pas remboursé).
- 0 à 14 jours avant le début du séjour linguistique : 50 % des frais du séjour (le dépôt n'est pas remboursé).

### 2. Pendant le séjour linguistique (à partir du jour de l'arrivée)

- Aucun remboursement n'est accordé (ni dépôt ni autres frais).
- En cas de maladie grave (certificat médical exigé) ou de décès dans la famille immédiate du participant, le remboursement correspondra à 50 % des journées non utilisées, à partir du jour suivant son départ du Campus.

## Procédure en vue d'un remboursement

Toute demande de remboursement doit être transmise par écrit. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives, s'il y a lieu.